

Vous souhaitez devenir une sentinelle ?

Contactez-nous :

Par téléphone
04 91 16 68 54
06 08 00 13 60

ou

Par mail
benayoun.sarah@provence-azur.msa.fr



vous guider



Flyer Mal-être : Les sentinelles de la MSA - Janvier 2023 - Conception MSA Alpes-Vaucluse - © MSA Alpes_Vaucluse - Crédits photos : CCMSA & Fotoborn

AGRI'ÉCOUTE

Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au :

09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE ET D'AIDE PSYCHOLOGIQUE
24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

PRÉVENTION MAL-ÊTRE AGRICOLE
DEVENEZ SENTINELLE

MSA Provence Azur

CS 70001
13416 Marseille cedex 20
provenceazur.msa.fr



L'essentiel & plus encore

provenceazur.msa.fr



L'essentiel & plus encore

ÊTRE UNE SENTINELLE, C'EST QUOI ?

Peut être sentinelle toute personne **volontaire, bénévole** (notamment des retraités) ou **en activité** (salaire ou indépendant), présentant des dispositions spontanées, naturelles et reconnues au soutien à autrui, formée pour pouvoir repérer les signes de détresse et aider les personnes concernées, et respectant des **règles de discrétion et de confidentialité**, condition nécessaire à une relation de confiance. ▲▲

Il s'agit d'un engagement personnel et non professionnel, n'entraînant aucune obligation légale ou contractuelle, et auquel il peut être mis fin à tout moment.

QUELLES SONT SES MISSIONS PRINCIPALES ?

REPÉRER & ORIENTER

- > pour les personnes en risque suicidaire : faciliter l'accès à une prise en charge sanitaire en proximité ou à un service professionnel d'écoute, d'information et d'orientation,
- > pour les personnes en risque de « mal-être » : écouter, instaurer un climat de confiance, aider à trouver la/les ressources adaptées au besoin exprimé (structures spécialisées).



QUI PEUT DEVENIR UNE SENTINELLE ?

Les sentinelles peuvent être :

- o Représentants des organisations professionnelles agricoles ;
- o Techniciens des coopératives agricoles ;
- o Agents des administrations de l'état ;
- o Elus locaux ;
- o Travailleurs sociaux ;
- o Association d'aide et d'accompagnement pour les agriculteurs ;
- o Professionnels de santé ;
- o Vétérinaires ;
- o Experts comptables ;
- o Conseillers bancaires ;
- o Facteurs, pompiers, gendarmes, commerçants ...

...Toute personne susceptible d'être en contact avec des agriculteurs en difficulté.

COMMENT DEVENIR UNE SENTINELLE ?

En suivant la formation au repérage de la crise suicidaire.

- > « **Sentinelles** » ciblé sur un secteur (dans le cas présent l'agriculture) ou sur un territoire pour lequel un risque suicidaire et/ou de mal-être est identifié.

Module d'une journée avec une première partie générale et une seconde partie centrée sur le mal-être agricole (pour les sentinelles rattachées au milieu agricole).

L'organisation de ces formations sentinelles se font en lien avec les ARS et les CODES (Comités Départementaux d'Éducation pour la Santé) de chaque département via la caisse de MSA.

